

L'arrêté préfectoral n° 2025-DDT/SABE/DA/SA N° 2 du 18 juillet 2025 ,consultable en mairie ou sur le lien :

https://mc.moselle.gouv.fr/index.php?dms_op=doc_file_download&docfile_md5id=339be50a79087bb77e8a367c62eb626b

est relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres routières et à l'isolement accoustique des batiments affectés par le bruit sur le département de la moselle.

La commune de Phalsbourg est concernée par l'A4, la RD 604 et la RD 661 qui font l'objet du classement suivant :

VOIE	De à	Communes concernées par les zones de bruit	Tissu	Catégorie de classement	Largeur secteur affecté (m)
A4	Echangeur RN4 (Phalsbourg) à limite du département Bas Rhin	Danne et Quatre Vents Phalsbourg Vilsberg	Ouvert	1	300
RN 4	Limite département Meurthe et Moselle à échangeur A4 péage (Phalsbourg)	Mittelbronn Phalsbourg	Ouvert	2	250
RD 604	Panneau sortie agglomération Phalsbourg à panneau entrée agglomeration Danne et quatre vent	Phalsbourg	ouvert	3	100

les couloirs de bruits sont reportés sur les plans de zonage :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=52157ec7-204b-4c21-a273-e29c8ff65cc7>